

9.3

Une Motion de M. le Conseiller Bart WIND (Rachat de l'électricité au prix du marché)

J'ai le plaisir de déposer une motion, de vous proposer une motion au sens de l'article 62 B de notre règlement, motion intitulée « Rachat de l'électricité au prix du marché ».

On parle généralement de la « rétribution à prix coûtant » à propos de l'électricité produite notamment par les installations solaires.

On considère ainsi qu'il est particulièrement onéreux de produire de l'électricité de cette façon, mais que cette production respectueuse de l'environnement mérite d'être subventionnée et donc rachetée à un prix décrété élevé.

Je trouve cette approche trompeuse, comme s'il allait de soi que l'électricité produite par le soleil coûte nécessairement plus cher que celle qui sort d'une centrale nucléaire.

Sans vouloir rouvrir ici la boîte de pandore, un kWh nucléaire coûte bien plus cher que les 5 ct pour lesquels il est vendu aujourd'hui. Ce prix est simplement le résultat d'un montage insensé qui nous permet de profiter de subventions que nous avons choisi de faire payer aux générations futures.

Notre Parlement fédéral a toutefois décidé que cette hypocrisie devait cesser dans les meilleurs délais, en 2050 au plus tard. Bien avant cette échéance, donc dans un très proche avenir, les kWh à 5 ct vont arrêter d'inonder le marché. Nul besoin d'être prophète pour l'affirmer, tous les scientifiques sont unanimes sur ce point, dès que les premières études détaillées des projets de démantèlement des centrales nucléaires auront démarré, nous découvrirons que les fonds prévus à cet effet ne suffiront pas. À partir de là, la décision de provisionner davantage devra être prise et les derniers kWh nucléaires produits en Suisse ces prochaines années coûteront bien plus cher, 7, 8, 15 centimes ? Certains parlent même de francs si on voulait tout considérer.

Bref, revenons à Yverdon-les-Bains. Nous avons la chance de disposer d'un Service des Energies autonome, en ce sens qu'il peut s'approvisionner librement sur le marché de l'électricité. Cette liberté nous autorise à tenter de nouvelles expériences et fait l'objet de ma motion.

Donc la motion, elle se présente comme ça :

Avec les récentes avancées technologiques, les paradigmes du marché de l'électricité sont en phase de profonds bouleversements. Grâce au solaire, les kWh tombent du ciel en été, grâce à la micro-cogénération les kWh sont produits par les chaudières privées en hiver, et grâce aux nouveaux moyens de stockage domestique on peut utiliser ces kWh au moment où on en a besoin.

Finalement, grâce à internet chaque consommateur peut devenir acteur à part entière du marché et effectuer automatiquement des micro-transactions en fonction de paramètres qu'il peut définir lui-même dont, par exemple, le prix instantané du marché, l'état de charge de sa batterie, l'heure, le jour, la météo ou bien d'autres encore. Ma proposition est dès lors la suivante :

- Lorsque le Service des Energies a besoin de courant, il doit pouvoir choisir à qui il souhaite l'acheter.
- Lorsqu'un client possède des kWh, il doit pouvoir fixer le prix auquel il souhaite les vendre.

En résumé, j'aimerais que le Service des Energies de notre Ville rachète les kWh à chacun de ses clients qui en injecte sur le réseau local, non plus - comme cela se fait aujourd'hui - à un prix fixe mais au prix instantané qui sera défini de manière dynamique par une formule qui reste à définir.

Merci pour votre attention.